

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 31 MAI 2022
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le trente-et-un mai deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENT.E.S : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme BARIDON Chantal, , Mme Christiane NICOLIN, M. Patrick PEQUIGNOT, M. Franck NICCOLETTI, M. Karl DEMERCASTEL.

EXCUSE.E.S : M. Philippe BREL Mme Simone CALLAMAND, Mme Christine PERENON, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, M. Erwan JAEN, Mme Eloïse GION, Mme Anne THIBAUT.

POUVOIR : M. Philippe BREL a donné pouvoir à M. Jean-Martin GUISIANO
Mme Simone CALLAMAND a donné pouvoir à Mme Colette LANGLET
Mme Christine PERENON a donné pouvoir à M. Joël PERENON
Mme Mireille ASTIER-CUCCHI a donné pouvoir à M. Jean-Martin GUISIANO
M. Pascal COGORDAN a donné pouvoir à Mme Patricia VIGIER
M. Erwan JAEN a donné pouvoir à M. Philippe OZENDA
Mme Eloïse GION a donné pouvoir à M. Patrick PEQUIGNOT
Mme Anne THIBAUT a donné pouvoir à M. Karl DEMERCASTEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est nommé M. Franck NICCOLETTI (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **25 mai 2022.**

ORDRE DU JOUR

1. Ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement
2. Décision modificative du budget
3. Passage en M57 au 1^{er} janvier 2023
4. Réalisation de l'emprunt investissement 2022
5. Servitude DFCI – piste U11
6. Création d'un emploi non permanent pour faire face a un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
7. Modification du tableau des effectifs
8. Convention de gestion de la compétence « eaux pluviales urbaines »
9. Règlement du restaurant scolaire et tarifs 2022/2023
10. Emprunt 2022
11. Demande de subvention départementale 2022
12. Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport
13. Tarifs eau et assainissement et institution de la PAC (participation à l'assainissement collectif)
14. Participation communale aux transports scolaires
15. Motion de soutien : « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoire »
16. Rapport des délégations
17. Informations

1. ORDONNANCE DU 7 OCTOBRE 2021 PORTANT RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ, D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEUR GROUPEMENT

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a choisi comme support de publicité pour les actes administratifs de la commune de Méounes-les-Montrieux :

- Affichage à la porte de la mairie et/ou publication sur le site de la commune.

2. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a voté la décision modificative n°1 du budget principal :

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 2000 €
- Chapitre 013 – Atténuation de charges : + 2000€

3. PASSAGE EN M57 AU 1ER JANVIER 2023

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, vu l'accord de principe du Comptable Public, adopte le passage en nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, pour son budget principal.

4. RÉALISATION DE L'EMPRUNT INVESTISSEMENT 2022

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, pour le financement des investissements 2022, a autorisé le maire à réaliser un emprunt de 580 000 € après avoir consulté différents établissements bancaires, conformément à l'alinéa 3 de la DCM 12 du 6 octobre 2020.

Le maire précise qu'il adressera le contrat au conseil municipal pour observations.

5. SERVITUDE DFCI – PISTE U11

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, approuve la mise en place d'une servitude DFCI sur la piste U11, en continuité de celle mise en place par la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume

6. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Avec l'entrée en vigueur le nouveau Code général de la fonction publique, il faut mettre à jour la délibération n°6 du 11 juillet 2017 qui permet au maire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal a approuvé cette délibération à l'unanimité.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification suivante du tableau des effectifs :

Création de :

- 1 poste d'adjoint technique territorial emploi non permanent
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 4 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 30/35^{ème}

Et suppression de

- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise à 30/35^{ème}
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à 20/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 30/35^{ème}

8. CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPÉTENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES »

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a approuvé la signature de la convention de délégation de la compétence « Eaux pluviales urbaines » avec la communauté d'agglomération Provence verte.

9. RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET TARIFS 2022/2023

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le règlement du restaurant scolaire (privilégier le paiement par CB, règlement en début de période, et paiement des arriérés avant tout renouvellement) et a voté les tarifs suivants pour la rentrée 2022 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION + 5,4%
< 700	2,66	2,71
701/1500	3,23	3,29
>1500	3,80	3,88

10. DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2022

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a décidé de présenter les travaux de construction du futur Espace jeunes au titre de l'enveloppe départementale 2022. Soit pour un montant de travaux de 187 500 € demande de financement à hauteur de 80% : 150 000 €.

11. DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a décidé de présenter un dossier de demande de financement des équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport, représentant un montant de 24 322 € HT pour un financement escompté compris entre 50 et 80 %.

12. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT ET INSTITUTION DE LA PAC (PARTICIPATION À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a donné un avis favorable à l'augmentation des tarifs eau et assainissement proposée par la communauté d'agglomération Provence verte pour le financement des investissements en cours et à venir :

- La mise en fonctionnement du captage de Font Pétugue pour éviter la pénurie d'eau cet été comme nous l'avons subie l'été dernier
- La réduction des eaux parasites du réseau assainissement (travaux en cours)
- La construction de la nouvelle station d'épuration, l'actuelle n'était plus conforme depuis 2013.

Tarification proposée :

Alimentation en Eau Potable, tarif pour la collectivité (l'agglo) :

- Part fixe : 35 €
- De 1 à 60 m³ -> 0.400 €/m³
- De 1 à 250 m³ -> 0.700 €/m³
- De 251 m³ à ∞ -> 1.100 €/m³

Assainissement, tarif pour la collectivité (l'agglo) :

- Part fixe : 45 €
- Prix du m³ assaini : 0.75 €

Mise en place de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC), pour tout nouveau branchement au réseau assainissement : forfait de 1500 € + 15€/m² de surface de plancher créée y compris pour les immeubles déjà raccordés qui se transforment en plusieurs logements (nouveaux compteurs).

13. PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, a fixé son taux de participation aux transports scolaires à 10 €, inchangée, et qui vient en complément de la participation intercommunale suivant le tableau ci-dessous :

RESEAU	Abonnement Annuel	Participation intercommunale	Participation communale
Agglomération Provence Verte	110 € Primaire	0 €	€
Mouv'enbus	110 € Collège / Lycée Demi-pensionnaire	50 €	10 €
	80 € Collège / Lycée Interne	50 €	10 €
	110 € Etudiants moins de 26 ans	50 €	10 €
	30 € Tarification combinée	0 €	
La Région	110 € Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	50 €	10 €
ZOU	55 € quotient familial inférieur à 710 €	20 €	10 €
	30 € Tarification combinée	0 €	€

Changement de montant par rapport à l'année scolaire 2021-2022

14. MOTION DE SOUTIEN : « LA RURALITÉ ET LA COMMUNE SONT UNE CHANCE POUR RESTAURER LA CONFIANCE ET LIBÉRER L'ÉNERGIE DES TERRITOIRE »

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité a adopté la motion de soutien présentée par l'association des Maires de France qui prône 100 mesures face à l'urgence territoriale et qui sera envoyée à l'ensemble des candidats aux élections législatives.

15. RAPPORT DES DELEGATIONS

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- F404 7, rue Blanquet 37ca
- F220 St-Michel 28ca
- F240 40, rue Basse 50ca
- F499 La Lône 2a 38ca
- C1284 Le Cros de l'Estang 10a 92ca
- F67 Route de Brignoles 1a 10ca
- F50 Montée des Anciennes Écoles 1a 15ca
- C792 Le Cros de l'Estang 12a 93ca
- F214 St-Michel 5a 30ca
- F499 La Lône 2a 38ca
- E377 – F326 Peyferrier et la Servi et La Lône 34a 10ca
- E497 Route de Brignoles 17a 25ca
- E41 Vignegroussière 14ha 52a 00ca
- C1274 -C701 Le Midi de St-Lazare 23a 37ca